

Image not found or type unknown



Paielement de fermage pour l'année 2009

Par lili, le **22/01/2010** à **13:32**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un terrain agricole que je loue.

l'agriculteur doit me payer les fermages avant le 11 novembre.

je souhaiterais savoir a partir de combien de mois on peut les réclamer s'il ne sont pas payer a temps et quelles sont les procédures a suivre si l'agriculteur ne veut pas les payer et est-ce qu'il y a des intérêt pour retard de non paiement.

merci de me répondre le plus vite possible merci.